



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize février à 19 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 18	Votants : 21
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Monique BOURALY, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Véronique LAMOUR, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Séverine PUISSANT, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Morgane LE TOHIC à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Romy LE HOUEZEC à Marie-Pierre PICAUT

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

David TALMONT
David DENIS
Sonia LE PALLUD
Yoann LE FICHER
Gabin MOISDON

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUDE

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Avis sur le projet de révision-extension du Plan de Prévention des Risques d'Inondation
(PPRI) du bassin versant du Blavet
Délibération 2026_05
*Nom.Actes (8.8)***

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R. 562-7 relatif à la consultation des collectivités territoriales sur les plans de prévention des risques naturels ;

Vu la lettre en date du 5 janvier 2026 par laquelle le service Eau, Biodiversité et Risques de la Préfecture du Morbihan sollicite l'avis de la commune sur le projet de révision-extension du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant du Blavet ;

Considérant que les communes concernées doivent émettre un avis sur ce projet par délibération de leur organe délibérant dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier ;

Considérant que le Plan de Prévention des Risques d'Inondation vise à prévenir les risques pour les personnes et les biens, à limiter l'urbanisation en zone exposée et à réduire la vulnérabilité du territoire ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Franck LORIC, adjoint délégué à l'aménagement foncier et urbanisme présente le rapport suivant :

Le projet de révision-extension du PPRI du bassin versant du Blavet a pour objectif de mettre à jour la cartographie des zones inondables et d'adapter les prescriptions réglementaires aux enjeux actuels du territoire, notamment en matière d'urbanisation et de protection des biens et des populations.

Les collectivités doivent se prononcer sur ce projet afin d'indiquer leur accord ou de formuler des observations éventuelles sur les zonages et prescriptions proposés.

Cet avis permettra à la Préfecture et aux services compétents d'intégrer les remarques locales avant l'arrêté préfectoral de prescription du PPRI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de révision-extension du PPRI du bassin versant du Blavet **avec réserve** : préserver et ne pas bloquer les activités agricoles existantes (bâtiments, fosses et annexes...) ;
- **PRÉCISE** que cet avis sera transmis à Monsieur le Préfet du Morbihan dans les délais réglementaires ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 056-215601402-20260213-DEL_2026_05-DE

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 13 février 2026*

*Maurice POUILLAUDE,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

